

Comité permanent des finances de la Chambre des communes Consultations prébudgétaires 2013

RECOMMANDATION 1 : MOBILISATION DE CAPITAUX – ÉTUDE DE L'IMPACT D'UNE RÉDUCTION DES IMPÔTS SUR LES GAINS EN CAPITAL

Résumé de la recommandation : le gouvernement devrait mener une analyse coûts-avantages sur l'impact d'une diminution du taux d'imposition des gains en capital sur les placements dans des petites entreprises. En particulier, le gouvernement devrait étudier les trois options suivantes : (1) report des impôts sur les gains en capital pourvu que ces gains soient utilisés dans les six mois de leur réalisation à acheter les actions ordinaires de petites entreprises canadiennes cotées en bourse; (2) diminution du taux d'imposition sur les gains en capital réalisés sur les actions de premier appel public à l'épargne (PAPE) et/ou lors des reclassements d'actions non émises de petites entreprises canadiennes cotées en bourse; (3) diminution du taux d'imposition sur les gains en capital réalisés sur les actions négociées en bourse de petites entreprises canadiennes cotées en bourse.

Coûts ou économies anticipés (à partir des choix sur le menu déroulant fourni) : moins que 499 999 \$

Financement fédéral : mener une étude pour évaluer les coûts et les avantages de tels changements fiscaux au Canada ne coûterait pas cher. Le total des coûts associés à la diminution des recettes fiscales dépendra comment l'allègement fiscal est structuré et ciblé. Cependant, comme il est décrit ci-dessous à la section intitulée « Impacts généraux », nous croyons que les coûts seront probablement inférieurs aux avantages générés par l'augmentation de la croissance de l'économie canadienne.

Bénéficiaires visés : mettre en place des allègements fiscaux ramènerait les capitaux dans les marchés boursiers à cause de l'augmentation du taux de rendement après impôt des actions des petites entreprises. Cependant, les bénéficiaires visés ne sont pas seulement les petites et moyennes entreprises. Les Canadiens en profiteront aussi, car l'économie canadienne sera revigorée avec le déblocage des capitaux d'investissement et la création d'emploi. Le gouvernement pourrait mettre en place un allègement fiscal qui ciblerait davantage les petites et moyennes entreprises du secteur technologique afin de limiter les dépenses fiscales. La décision de cibler les allègements fiscaux devrait tenir compte de l'efficacité de l'allègement fiscal à mobiliser des capitaux par la vente d'actions tout en minimisant le fardeau administratif du gouvernement.

Impacts généraux : le Canada continue d'être aux prises avec un problème de faible productivité alors que le capital de risque dont ont besoin les petites et moyennes entreprises innovatrices a sérieusement diminué. L'engagement du gouvernement à fournir 400 M\$ en cofinancement dans des fonds privés de capital de risque stimulera les investissements dans des entreprises en démarrage sur le marché privé; cependant, le succès de cette mesure dépendra énormément de la capacité pour ces entreprises de s'inscrire en bourse et rester au Canada.

RECOMMANDATION 2 : MOBILISATION DE CAPITAUX – ÉTUDE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS L'ENTREPRISE ADOPTÉ PAR LE ROYAUME-UNI

Résumé de la recommandation : le gouvernement devrait mener une analyse coûts-avantages sur la mise en place d'un programme de mesures incitatives pour le financement des petites entreprises qui accorderait au contribuable une déduction fiscale allant jusqu'à 30 % de la valeur des actions ordinaires d'une petite entreprise qu'il achète et une exonération des gains en capital réalisés sur ces actions pourvu qu'il les détienne durant trois ans. Le programme pourrait s'inspirer de celui qui a réussi au Royaume-Uni, le programme intitulé *Enterprise Investment Scheme* (EIS). Ce programme mis en œuvre en 1993 a fait l'objet d'un examen indépendant et il a été élargi en 2012. Un allègement fiscal ramènerait les capitaux dans les marchés boursiers en augmentant les taux de rendement après impôt des actions.

Coûts ou économies anticipés (à partir des choix sur le menu déroulant fourni) : moins que 499 999 \$

Financement fédéral : mener une étude pour évaluer les conséquences de l'adoption d'un tel programme au Canada ne coûterait pas cher. Si l'on se fie aux dépenses fiscales de l'EIS encourues en 2010 par le Royaume-Uni, nos premières estimations des coûts associés à un programme semblable au Canada se chiffrent à environ 240 M\$ par année. Cependant, comme il est décrit ci-dessous à la section intitulée « Impacts généraux », nous croyons que les coûts seront très inférieurs aux avantages générés par l'augmentation des sources de financement pour les petites entreprises des secteurs de la technologie et du savoir, ce qui est nécessaire pour leur expansion et leur croissance.

Bénéficiaires visés : le défi des politiques gouvernementales est de mobiliser les capitaux pour financer les petites et moyennes entreprises et les entreprises en démarrage. Il est indispensable que ces entreprises suscitent l'intérêt du marché boursier pour leur permettre de se financer et croître. Adopter ce programme de déblocage des capitaux d'investissement ne favorisera pas seulement les petites et moyennes entreprises et la création d'emploi. Cela permettra à un plus grand nombre de Canadiens de profiter de la croissance des marchés, ce qui est très important, car les Canadiens ne peuvent plus se fier à leurs dépôts pour se préparer à la retraite. De plus, la réglementation favorise les émissions privées et les émissions sur le marché dispensé, ce qui n'est pas à la portée des Canadiens ordinaires.

Impacts généraux : les investisseurs institutionnels et de détail au Canada ont mis de côté environ 10 G\$ en liquidités dans les quatre ans qui ont suivi la crise à cause de leur forte aversion au risque et des marchés boursiers anémiques. Depuis le lancement de l'EIS en 1993, plus de 18 500 entreprises en ont profité et plus de 8,6 G£ de capitaux ont été mobilisés. En 2010-2011, un total de 1 937 entreprises britanniques ont mobilisé des capitaux par l'entremise de l'EIS, incluant 1 000 PAPE. Nous croyons que des résultats semblables seront obtenus au Canada.

RECOMMANDATION 3 : MÊME TRAITEMENT FISCAL POUR LES REER

Résumé de la recommandation : le gouvernement devrait exonérer les cotisations à un REER versées par les employeurs et employés des cotisations au RPC et à l'AE, ce qui mettrait sur le même pied d'égalité les cotisations à un REER et les cotisations aux régimes à prestations déterminées, régimes à cotisations déterminées et régimes de pension agréés collectifs (RPAC) nouvellement créés. Les REER collectifs constituent le programme d'épargne-retraite le plus facile et le moins risqué offert par les petites entreprises. De plus, les statistiques montrent que les sommes conservées dans un REER servent surtout comme revenu à la retraite.

Coûts ou économies anticipés (à partir des choix sur le menu déroulant fourni) : de 10 M\$ à 99,9 M\$

Financement fédéral : nos estimations indiquent qu'au début, l'adoption de cette recommandation diminuera les recettes fiscales d'environ 50 M\$; cependant, nous croyons que les coûts seront inférieurs aux avantages dont profiteront les Canadiens avec l'augmentation de leur épargne-retraite et les petites entreprises, considérées généralement comme le moteur de la création d'emploi au Canada, avec la diminution de leurs dépenses. La perte de recettes fiscales gouvernementales sera limitée par le maximum annuel des gains ouvrant droit à une pension (autour de 50 000 \$), ce qui plafonne les cotisations au RPC et à l'AE, et par le montant autorisé de cotisations au REER.

Bénéficiaires visés : il s'agit d'une question d'équité : puisque les fournisseurs et détenteurs de régimes à prestations déterminées et régimes à cotisations déterminées ne payent pas de cotisations au RPC et à l'AE sur les sommes versées dans leur régime, les entreprises et leurs employés qui adhèrent à un REER collectif ne devraient pas en payer non plus. Ces changements profiteront immédiatement aux petites entreprises et aux Canadiens ayant de plus faibles revenus qui adhèrent au REER collectif. Les entreprises pourront utiliser les sommes libérées par l'élimination des cotisations au RPC et à l'AE pour la création d'emploi et offrir de nouveaux produits et services, et les particuliers canadiens pourront économiser davantage en vue de la retraite. Adopter cette recommandation donnerait plus de choix aux Canadiens et assurerait un traitement plus équitable entre les populaires REER collectifs, les RPAC et les régimes de pension agréés.

Impacts généraux : éliminer les retenues à la source sur les cotisations à un REER collectif et les cotisations directes de l'employeur à un REER diminuera les dépenses des entreprises, surtout celles des petites entreprises qui constituent d'ailleurs la majorité des utilisateurs de REER collectif. Ces entreprises auraient alors plus d'argent qu'elles pourraient investir pour leur croissance ou la création d'emploi ou qui constituera un revenu sur lequel elles paieront des impôts. Les particuliers à plus faible revenu augmenteront leur épargne nette. De plus, l'élimination des retenues à la source encouragera les entreprises à offrir ces régimes à leurs employés, ce qui diminuera les dépenses gouvernementales nécessaires pour satisfaire les besoins financiers des retraités.

Utiliser cette page si vous voulez expliquer davantage vos recommandations.

Le Canada a besoin d'investissements directs dans les entreprises pour que les entreprises existantes prennent de l'expansion et permettre le démarrage de nouvelles entreprises, ce qui créera de nouveaux emplois pour les Canadiens. Nous félicitons le gouvernement pour sa gestion financière prudente alors que la conjoncture économique reste incertaine, et nous recommandons de conserver la même gestion prudente des finances publiques afin de réduire le ratio de la dette publique sur le PIB conformément aux objectifs gouvernementaux. Une gestion financière prudente a permis au Canada d'abaisser les taux d'impôt des sociétés pour les rendre plus concurrentiels. Le maintien de la discipline fiscale rassurera les investisseurs canadiens et étrangers que le gouvernement ne relèvera pas les taux d'impôt des sociétés. Nous soulignons que l'abaissement des taux d'impôt n'a pas diminué les recettes fiscales générées par les sociétés et qu'en 2012 il y a eu davantage de recettes fiscales générées par les sociétés que par les années passées.

Les petites entreprises canadiennes ont de la difficulté à mobiliser du capital de risque pour prendre de l'expansion. Il s'agit d'un problème crucial que le gouvernement doit régler, alors qu'Industrie Canada rapporte que les petites entreprises sont responsables en moyenne de 43 % de tous les emplois créés dans le secteur privé au cours de la plus récente période de 10 ans qui est disponible. Le gouvernement s'en est rendu compte et c'est pourquoi il a prévu dans son budget 2012 le programme de capital de risque doté d'un montant de 400 M\$. Cependant, nous croyons qu'un allègement fiscal généralisé est le moyen le plus efficace d'assurer le financement des petites entreprises, car il permet au marché de choisir les meilleures occasions de financement.

Une productivité diminuée et des marchés des capitaux anémiques au Canada ont eu un impact négatif sur un segment clé du secteur financier qui s'est répercuté sur les investisseurs canadiens. En effet, uniquement au cours des quatre années depuis la crise financière, plus de 30 sociétés de courtage en valeurs mobilières de petite et moyenne tailles ont disparu. La fusion de petites sociétés de courtage peut favoriser la création d'entreprises plus solides. Cependant, le rythme accéléré de consolidation préfigure des conséquences négatives pour nos marchés et notre économie. La diminution du nombre de petites sociétés de courtage diminue les choix des consommateurs en matière de services de gestion de patrimoine, augmente les difficultés de financement déjà importantes des petites et moyennes entreprises qui faisaient affaire traditionnellement avec de petites sociétés de courtage, et diminue la liquidité des actions cotées aux bourses de Toronto et de croissance TSX. Pour éviter que les petites sociétés de courtage disparaissent, le secteur et les organismes de réglementation doivent continuer à surveiller et adapter respectivement son modèle d'entreprise et leur réglementation afin de tenir compte des nouvelles réalités. Ces objectifs seraient beaucoup plus faciles à réaliser si nos recommandations pour augmenter la productivité canadienne et relancer la participation sur les marchés boursiers étaient adoptées.